



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
SEANCE DU mardi 27 juillet 2010  
19 heures 00

-----

AS/VC

N° 001071

Convention  
d'occupation d'un  
immeuble bâti  
dépendant du  
domaine public du  
réseau ferré de  
France non  
constitutive de droit  
réel - Parcelle AN n°  
413 sise, 26 Avenue  
Victor Hugo

Le mardi 27 juillet 2010 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint) représentée par M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint) représenté par M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale) représentée par Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal) représenté par Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

**ABSENTS** : M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Il est rappelé au conseil que par délibération AS/CP n° 1027 du 13 avril 2010 le conseil a approuvé la convention régissant l'utilisation, par « le Collectif des Agriculteurs du Parc du Luberon », de l'ancien local SERNAM (gare d'APT) loué de manière précaire par la Ville d'APT, auprès de Réseau Ferré de France.

Le conseil est informé qu'en complément de cette délibération, il importe de conclure avec le Réseau Ferré de France une convention d'occupation d'un immeuble bâti dépendant du domaine public du réseau ferré de France non constitutive de droit réel conformément au projet ci-annexé à la présente.

Il est précisé que la Société Nexity Saggel Property Management sera cosignataire de cette convention en tant que mandataire de Réseau Ferré de France.

**ABSTENTIONS :**  
Corinne Paiocchi  
André Lecourt

Il est précisé que l'occupant paiera au gestionnaire de RFF une redevance dont le montant mensuel hors taxes est fixé à 167 Euros pour la période du 01/05/2010 au 31/10/2010 et de 250 Euros pour la période du 01/11/2010 au 31/10/2011.

Il est précisé que la Commune peut consentir une sous-location par dérogation aux dispositions de l'article 3 des conditions générales. Cette disposition a fait l'objet de la précédente délibération AS/CP n° 1027 du 13 avril 2010 ci-avant évoquée.

## **LE CONSEIL A L'UNANIMITE**

Approuve, le projet de convention devant être établi entre la Commune d'Apt, l'Etablissement Public National à caractère Industriel et Commercial Réseau Ferré de France et la Société Nexity Saggel Property Management, ci-annexé à la présente.

Mande, Monsieur le Maire aux fins de conclure et signer ladite convention d'occupation d'un immeuble bâti dépendant du domaine public du réseau ferré de France non constitutive de droit réel – Parcelle AN n° 413 sise, 26 Avenue Victor Hugo.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**